

N°304
2€30

BILLETTS D'AFRIQUE

FEVRIER 2021



MENSUEL D'INFORMATION SUR LA FRANÇAIFRIQUE ÉDITÉ PAR L'ASSOCIATION SURVIE

LE COLONIALISME VERT : CRIMINALISER, DEPLACER, EXPULSER

Franc CFA / Guerres de l'armée française / Frontex

Tour de piste

Les députés Jacques Maire (LREM) et Michèle Tabarot (LR) ont rendu un rapport « sur le contrôle des exportations d'armement » qui vient d'être publié (Rapport n°3581, 18/11/20). Ils prennent acte de « l'évolution du débat public », après les révélations sur l'utilisation des armes françaises dans des violations des droits humains au Yémen, et s'inquiètent du risque de judiciarisation de la politique d'exportation d'armement compte tenu des textes internationaux existants (Traité sur le commerce des armes-TCA, Position commune du Conseil du 8 décembre 2008). Les contentieux administratifs, voire les risques de « responsabilité pénale des industriels » et du gouvernement pour non-prise en compte d'éventuels crimes de guerre, pourraient *in fine* nuire à l'industrie de l'armement, avertissent les rapporteurs. Ils concluent leur rapport par une liste de 35 propositions, dont « l'enjeu principal (...) est celui de doter le Parlement français d'un véritable pouvoir de contrôle ». Les députés rappellent l'opacité du fonctionnement de l'actuelle commission interministérielle pour l'étude des exportations de matériels de guerre (CIEEMG), qui délivre les autorisations d'exportation et dont les délibérations restent secrètes (dans les faits, les décisions sont politiques et arbitrées par l'Élysée.) Ils proposent notamment la mise en place d'une commission parlementaire pour un contrôle des exportations, qui aurait « accès aux licences d'exportation, aux demandes ayant fait l'objet de refus, ainsi qu'aux délibérations gouvernementales. (...) Le tout s'exerçant a posteriori, donc sans effet sur la décision », résume *Le Point* (21/11). « Que dira Emmanuel Macron de ce tour de piste excessivement raisonnable ? », s'interrogeait le journaliste. Le suspens est insoutenable.

L'opacité avant tout

La réponse à la question précédente a été apportée par *Disclose* (07/12) sous le titre « L'exécutif déclare secrètement

la guerre au Parlement » : « *Disclose a été destinataire d'une note de quatre pages rédigée par le secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN), un service directement rattaché à Matignon. Classée "confidentiel défense" (...) ce document stratégique révèle l'opposition ferme et définitive du gouvernement à la création d'une commission de contrôle parlementaire. « Selon les analystes du SGDSN, cette proposition doit constituer le "point d'attention majeur" du pouvoir exécutif ; autrement dit, celui qu'il faut absolument enterrer » car « ces mesures pourraient "entraîner des effets d'éviction de l'industrie française dans certains pays" », selon le SGDSN. « Si cette commission devait malgré tout voir le jour, le rapport préconise qu'elle ne puisse "en aucun cas" obtenir un suivi précis des transferts d'armes » sous peine de « mener à une fragilisation du principe du secret de la défense nationale [...] ainsi que du secret des affaires et du secret lié aux relations diplomatiques avec nos partenaires stratégiques. » On les comprend : si on ne peut plus faire tranquillement du business et des coups tordus avec les dictatures, que va devenir la politique étrangère de la France ?*

L'opacité après tout

Le souci d'opacité du pouvoir percute aussi le travail des chercheurs. Les services du Premier ministre viennent en effet de pondre une nouvelle version de l'Instruction générale interministérielle (IGI) n°1300 qui durcit encore l'accès aux archives sensibles, en contradiction avec toutes les promesses présidentielles de ces dernières années et avec la loi de 2008 qui prévoit la communicabilité des archives touchant au secret de la défense nationale au bout de cinquante ans, sauf exception. Une tribune des archivistes français décrypte (communiqué du 17/01) : « Cette nouvelle version de l'IGI fixe de manière arbitraire le périmètre du secret-défense en imposant la date de mars 1934 : tout document postérieur à cette date portant un quelconque tampon "secret" doit faire l'objet d'une demande de déclassification auprès des services émetteurs. (...) Enfin, de manière inédite dans l'histoire des archives en France, la nouvelle version de l'IGI 1300 prévoit la possibilité que des archives soient classifiées "secret défense" a posteriori sans aucune limite temporelle et justification d'aucune sorte ». Après un premier recours en 2020 devant le Conseil d'État, un second vient d'être déposé contre la réécriture de l'IGI 1300. « Ça n'est

qu'une hypothèse », note Pierre Mansat, président de l'association Josette et Maurice Audin, « mais l'hypothèse est que des cercles politiques, militaires et du renseignement ne souhaitent pas qu'un certain nombre d'éléments concernant notre histoire soient connus, analysés et compris par les historiens » (*Rfi.fr*; 25/01). On ne voit vraiment pas de quoi il parle...

Silence intéressé

« Nous recevons des rapports concordants à propos de violences ciblant certains groupes ethniques, d'assassinats, de pillages massifs, de viols, de retours forcés de réfugiés et de possibles crimes de guerre », alertait Josep Borrell, le haut représentant de l'Union européenne pour les affaires étrangères, qui annonçait la suspension de 88 millions d'euros d'aide destinée au gouvernement éthiopien (*Mediapart*, 21/01). Chercheurs, ONG et journalistes tirent aussi la sonnette d'alarme. « Une voix manque cependant à ce concert d'alertes », note le journal en ligne : « celle de la France. Le Quai d'Orsay n'a produit qu'un seul communiqué concernant le Tigré (...) Exploit diplomatique, le mot « guerre » n'y apparaît pas ; celui de « crimes de guerre » encore moins. Il ne comporte ni interpellation des belligérants – qui ne sont d'ailleurs même pas cités –, ni appel à une enquête indépendante sur d'éventuelles violations des droits humains. Les mêmes éléments de langage étaient repris trois jours plus tard à l'occasion de la visite en France du ministre des affaires étrangères éthiopien Demeke Mekonnen. » Sur place l'ambassadeur fait l'ambassadeur et se félicite des bonnes relations qu'il entretient avec le gouvernement. « Selon une source diplomatique étrangère, la France ne se contente pas de rester discrète sur la situation au Tigré ; elle freine également les velléités des membres de l'Union européenne qui voudraient dénoncer plus ouvertement l'attitude des autorités éthiopiennes et de leurs alliés érythréens. » Comme d'habitude, les diplomates assurent éviter les dénonciations publiques afin de « maintenir un canal de communication » et faire passer des messages en privé. Mais là encore, « le quasi-silence français semble en réalité avoir d'autres explications : ne pas gêner l'amitié entre Emmanuel Macron et le premier ministre éthiopien Abiy Ahmed Ali et, surtout, ne pas compromettre les intérêts commerciaux français dans un pays vu comme économiquement prometteur et politiquement stratégique. » Comme si c'était le genre de la maison...

Le 3 janvier 2021, des avions de la force Barkhane bombardent à proximité d'un village malien. Bilan : une vingtaine de morts et de nombreux blessés. Des djihadistes armés jusqu'aux dents ? Ou... des civils qui assistaient à un mariage ? Deux possibilités aux antipodes l'une de l'autre. Mais ce sont pourtant les deux « versions » qui s'opposent, l'une défendue par le ministère des Armées, l'autre issue des témoignages sur place. L'une qu'il faudrait croire sur parole, de la bouche de nos ministres, comme s'il suffisait de l'affirmer haut et fort, sans aucune preuve à l'appui, pour produire la vérité. L'autre corroborée par les nombreux récits de témoins directs, relayés sur les réseaux sociaux, par des ONG, et même sur les ondes de Radio France qui a dépêché un journaliste sur place. Face aux témoignages qui s'accumulent, le sujet s'invite à l'Assemblée nationale. Face aux élu.e.s et aux médias, l'exécutif se mure dans le déni.

« Rien de neuf à vrai dire » explique Rémi Carayol : « Depuis que l'opération Barkhane a été lancée en juillet 2014, l'armée n'a quasiment jamais commis de bavure au Sabel, si l'on en croit l'état-major.

Sa riposte, en cas d'accusations, est toujours la même : d'abord le silence, en espérant que les allégations qui sortent sur les réseaux sociaux auront une audience réduite ; ensuite la négation, lorsque les médias s'en mêlent, sans donner les éléments tangibles qui permettraient de blanchir les militaires » (Mediapart, 08/01/2021).

Cette mécanique bien huilée du déni semble indissociable de tous les crimes commis par l'Etat, de la colonisation aux violences policières en passant par la collaboration avec le régime nazi et par la complicité dans le génocide des Tutsi. Dans le meilleur des cas, il faut des dizaines d'années pour obtenir une reconnaissance officielle, qui reste toujours fragile, en témoignent les discours récurrents pour fustiger la « repentance ».

Ce ne sont pourtant pas les preuves directes qui manquent. Les milliers de cartons d'archives. Les centaines de témoignages. Les photographies et vidéos, souvent faites par les services de l'Etat eux-mêmes. Mais à l'heure de rendre des comptes, ces preuves

sont soigneusement mises de côté, il faudrait s'en tenir au débat rhétorique, à la « parole contre parole », nous faire croire que tout ça ne sont que des polémiques stériles, basées sur des rumeurs et allégations.

Dans le cas du bombardement du mariage au Mali, l'enregistrement du drone de l'opération Barkhane, qui a survolé la zone du mariage avant les frappes et qui aurait « identifié » les djihadistes, existe. Il est sans doute bien à l'abri sur un serveur informatique. Plutôt que de fournir les preuves et d'accepter une véritable enquête, et ceci vaut pour toutes les accusations qui visent Barkhane, le Ministère des Armées travaille sa « guerre informationnelle ».

Dans le cas du rôle de la France dans le génocide des Tutsi au Rwanda, les documents sont nombreux eux aussi. Bien à l'abri aux Archives nationales. Après une longue bataille judiciaire, François Graner a enfin pu les consulter et en a livré les premiers éléments au journal *Le Monde*, en janvier. Éléments qui viennent confirmer ce que le travail de fourmi des chercheurs militants déterminés avait déjà mis au jour, et que nous détaillerons dans un prochain numéro de *Billets d'Afrique*.

Même dans le cas, moins connu, du colonialisme vert (ces politiques qui considèrent que pour protéger les grands espaces naturels africains, il faut criminaliser et expulser leurs habitant.e.s), il ne faut pas chercher beaucoup plus loin que dans les archives des organisations environnementales pour trouver les détails noir sur blanc, comme le montre le travail de l'historien Guillaume Blanc. Ce qui n'empêche pas lesdites institutions de nier en bloc.

Néanmoins, lorsque le déni est érigé en stratégie de communication par l'Etat, lui opposer inlassablement ses propres archives reste le moyen le plus efficace de faire avancer la vérité et d'écrire l'histoire. C'est pour défendre ce droit fondamental que de nombreux archivistes, juristes et historien.ne.s, ont récemment saisi le Conseil d'Etat pour faire annuler une instruction interministérielle récente (l'IGI 1300) qui entrave un peu plus encore l'accès aux documents « secret-défense ».

Marie Bazin

MÉCANIQUE DU DÉNI

Sommaire

- 2 LES BRÈVES DE LA FRANÇAUFRIQUE
- 3 ÉDITO Mécanique du déni
- 4 Une réforme du franc CFA pour maintenir la domination française
- 6 Guerre informationnelle et stratégies de communication
- 9 Colonialisme vert : Là où l'Européen « façonne », l'Africain « dégrade », entretien avec l'historien Guillaume Blanc
- 12 Frontex : la grande hypocrisie

UNE RÉFORME DU FRANC CFA POUR MAINTENIR LA DOMINATION FRANÇAISE

Le 10 décembre 2020, l'Assemblée nationale française, suivie par le Sénat le 28 janvier, ont été le premier parlement à adopter la réforme du franc de la communauté financière en Afrique (CFA) de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). Les présidents français et ivoirien, E. Macron et A. Ouattara l'avaient annoncée il y a un an¹. Retour sur ce que les rapports et débats parlementaires nous ont permis d'apprendre, ou de confirmer, sur cette réforme.

Afin de tenter de bloquer le vote du nouvel accord de coopération monétaire, le député communiste Jean-Paul Lecoq a proposé une motion de rejet qu'il a longuement justifiée. Selon lui, il y a déjà des problèmes concernant la méthode d'élaboration de ce nouvel accord « *négocié dans le plus grand secret par une poignée de personnes à Paris et à Abidjan* », et la France aurait dû, a minima, être le dernier pays à voter. Sur le fond, le député rappelle que « *rien ne changera, et le cordon ombilical qui relie le franc CFA à la zone euro va perdurer, au travers de l'arrimage à l'euro, de la liberté des transactions et de la convertibilité illimitée entre les deux monnaies. Ce triple lien permettant à toute multinationale qui fait du commerce dans la zone monétaire du franc CFA de voir ses investissements sécurisés sur le long terme, de convertir en euros ses profits réalisés en francs CFA, puis de rapatrier ensuite ces capitaux vers la zone euro.*² »

Son discours fait écho à celui de l'ancien député communiste Paul Cermolacce, proclamé le 19 juillet 1961 (et cité par J.-P. Lecoq). Lors du vote d'« accords de coopérations » avec des pays d'Afrique de l'Ouest, qui concernaient, entre autres, le franc CFA, il avait expliqué : « *Ces accords, négociés avec de grandes difficultés, constituent un nouveau compromis visant à maintenir, par des moyens détournés, l'essentiel des privilèges colonialistes, tout en s'efforçant de sauver la face aux yeux des peuples en cause* ».

En décembre dernier à l'Assemblée, sur les 73 députés ayant participé au vote, seuls 8 s'y sont opposés (groupe Gauche démocrate et républicaine/France Insoumise) et autant se sont abstenus. Au Sénat le 28

janvier, sur les 343 votants, seuls 22 ont voté contre (et 80 se sont abstenus).. On remarque donc qu'après 60 ans, la majorité de la classe politique française continue à soutenir cette domination néocoloniale.

Les « experts » français à la rescousse

Deux « experts » du Trésor français et de la Banque de France étaient venus dès le 12 février 2020 en Commission des finances de l'Assemblée afin de rassurer les parlementaires sur les objectifs de ces évolutions. Elles consistent juste à « *sortir les irritants politiques* », c'est-à-dire faire taire les critiques les plus médiatiques. Ils précisent en outre que ces irritants « *ne sont pas nécessaires pour assurer la parité fixe et la garantie* », qui sont les « *éléments essentiels* » de cette monnaie coloniale.

Le premier « irritant » concerne l'obligation pour la Banque Centrale des États d'Afrique de l'Ouest (BCEAO) de « *placer 50 % de ses réserves au Trésor français* ». Les partisans de la fin du franc CFA ont souvent critiqué cette mesure néocoloniale extrêmement préjudiciable aux économies des pays africains, alors que la France en tire des avantages financiers. Ces réserves représentent des avoirs disponibles pour la France (l'équivalent de 15 % du déficit public en 2017) qui lui évitent de recourir à des prêts à court terme.

Les deux experts ont cherché à contredire cet argument en assurant qu'« *on ne finance pas du tout la dette de la France avec ces réserves* ». Un autre cadre du Trésor, plus nuancé, expliquait en 2019 que « *ces sommes, très limitées, viennent très marginalement atténuer le volume de dette qui est émis chaque année par l'État* » (*Deutsche Welle*, 25/03/2019). Dès 1970, un

rapport du Conseil économique et social français admettait pourtant l'utilité de ces liquidités pour « *financer la charge qui résulte pour lui des découverts d'exécution des lois des finances et d'amortissement de la dette publique* » (15/04/1970).

Ces deux experts ont aussi expliqué aux parlementaires que ces réserves donnent lieu à une rémunération plus favorable que celles découlant des taux d'intérêt du marché, et que cela « *coûte et ça a coûté à la France* ». D'autres partisans du maintien du franc CFA ont souvent repris cet argument depuis quelques années pour justifier les bonnes intentions de la France... Sauf que depuis la création du CFA et jusqu'aux politiques monétaires non conventionnelles mises en place suite à la crise financière de 2008, les taux d'intérêt sur les marchés financiers étaient supérieurs à ceux reversés par la France aux pays africains. C'était donc bien ces derniers qui finançaient la métropole pour qu'elle garde leurs devises...

Surtout, même si ces réserves coûtent aujourd'hui à la France, cela ne signifie pas que ce système profite aux pays de l'UEMOA. En effet, le taux d'intérêt des réserves est de 0,75 %, soit bien moins que l'inflation de ces pays (la BCEAO se donne d'ailleurs pour cible 2% par an). Plus grave, alors que la France peut utiliser ces liquidités, ces pays doivent s'endetter, souvent à des taux 5 à 10 fois supérieurs, faute d'accès à leurs fonds bloqués dans les caisses du Trésor français.

Un nouveau nom choisi... au hasard?

Le second « irritant » est l'appellation de la devise. Si la signification du sigle CFA a changé plusieurs fois depuis sa création en 1945, la première, « Colonies françaises

1. Voir le communiqué de Survie du 22/12/2019 et *Billets* n° 293, janvier 2020.

2. Le verbatim de l'intervention de J.-P. Lecoq est disponible à la fin de l'article de Fanny Pigeaud sur son blog *Médiapart* en date du 11/12/20. Par ailleurs, sauf

précision contraire, les citations, et les informations sur lesquelles s'appuie cet article proviennent de cet article et de ses 2 autres datés du 24/02/20 et du 06/10/20. À lire aussi son ouvrage, co-écrit avec l'économiste Ndongo Samba Sylla, *L'Arme invisible de la Françafrique. Une histoire du franc CFA*, 2018, La Découverte.

d'Afrique », reste celle qui a marqué les esprits jusqu'à aujourd'hui. Paris et Abidjan ont donc décidé de rebaptiser le franc CFA en « eco ». Or la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), qui regroupe les pays de l'UEMOA et les 6 pays de la Zone monétaire ouest-africaine (ZMOA)³ avait déjà donné le nom "eco" à son projet de monnaie commune (cf. *Billets d'Afrique* n° 293, janvier 2020). L'ensemble des pays de la ZMOA ont critiqué ouvertement cette décision unilatérale prise par Paris et Abidjan contrariant le projet de la CEDEAO. Le président du Nigéria, véritable poids lourd de la région, a d'ailleurs brandi la menace de dislocation de la CEDEAO. Mais la France n'a jamais vu d'un mauvais œil la survenue de tensions entre États africains... L'expert du Trésor français avait du reste expliqué que « certains pays [de la ZMOA] pourraient avoir un intérêt à rejoindre l'UEMOA », en évoquant notamment une possible « agrégation progressive » de nouveaux États au sein de la monnaie contrôlée par Paris. De là à dire que la France souhaiterait étendre son influence sur d'autres pays...

Enfin, le dernier « irritant » concerne la « présence de représentants français dans les instances techniques de la Banque centrale des États d'Afrique de l'Ouest ». Ces représentants permettaient notamment d'accéder à des données concernant les économies des pays de la zone, et d'influencer les décisions et les politiques monétaires de la BCEAO et de ses membres. Officiellement, la France se retire donc de ces instances, mais en contrepartie elle pose de nouvelles « conditions » à la « garantie » qu'elle octroie à la monnaie, et conserve ainsi ses privilèges néocoloniaux.

Le contrôle, condition de la « garantie » française

Les experts ont expliqué qu'en échange de sa « garantie », la France a défini différentes conditions : « Nous avons travaillé avec la BCEAO sur un cadre de reporting sur des éléments d'informations financières, les évolutions monétaires, l'évolution des réserves, nous permettant d'avoir le même niveau d'informations qu'avant et un canal de dialogue pour que, quand on s'approche d'une situation où la garantie de l'État pourrait être appelée, on puisse faire valoir notre point de vue sur la restauration des grands équilibres ».

Le rapport d'information du Sénat sur le franc CFA (30/09/2020) résume ainsi : « Les mécanismes de dialogue et de reporting pourraient donc se montrer plus efficaces et plus souples pour permettre à la France de disposer d'informations fiables et de qualité ». Les rapporteurs souhaiteraient même que ces nouvelles dispositions soient étendues aux autres zones CFA (CEMAC et Comores) vu qu'elles sont plus intéressantes pour la France...

L'article 8 du nouvel accord de coopération « dispose explicitement que le garant (la France) doit être associé en cas de crise » et que cela « se traduirait notamment [...] par la désignation à titre exceptionnel et pour la durée jugée nécessaire d'un représentant [de la France] au sein du Comité de politique monétaire ». La France se garde donc la possibilité de revenir au sein de l'organe central de décision concernant la politique monétaire en ce qui concerne la politique monétaire de l'UEMOA.

Une garantie de façade

Cette « garantie de convertibilité illimitée » permet donc à la France de garder la main, ou tout au moins d'avoir voix au chapitre, sur les politiques monétaires de l'UEMOA. Cette garantie française semble pourtant n'avoir aucun intérêt positif pour les pays membres, et ce pour différentes raisons. Premièrement, la dernière fois que les pays de la zone ont sollicité cette garantie, en 1994, la France l'a refusée et a imposé, avec le FMI, une dévaluation de 50 % du franc CFA. La garantie française malgré son coût très important (perte de souveraineté monétaire des États membres) n'est donc qu'une garantie de façade.

De plus, l'expert de la Banque de France rappelle que cette « garantie de convertibilité illimitée (...) est tout à fait compatible avec une convertibilité relativement limitée de ces monnaies [les deux francs CFA] qui est limitée par le contrôle des changes », c'est-à-dire que la convertibilité du CFA vers les autres monnaies, l'Euro compris, n'a rien d'illimitée. D'ailleurs, il n'est plus possible depuis 1993 d'échanger des billets de franc CFA dans des bureaux de change à l'étranger, du fait du refus de la BCEAO et de la BEAC de les racheter.



Billet de banque de l'Afrique occidentale, 1946, drapeau français en fond

D'autres monnaies du continent, comme le Rand sud-africain ou le Shilling kenyan, montrent que la garantie d'un tiers pour rassurer les investisseurs et assurer la convertibilité de leur monnaie n'est pas nécessaire. D'ailleurs, différents pays (comme l'Inde, la Corée du Sud, le Brésil) ont montré que l'on peut disposer de monnaies qui ne sont que très partiellement convertibles tout en étant une puissance économique. La convertibilité de la monnaie n'est donc ni une garantie, ni même un préalable obligatoire pour assurer une croissance économique importante.

Par contre, la garantie française « élimine le risque de transfert », ce qui signifie que les multinationales opérant dans les pays de la zone CFA peuvent à tout moment, et sans limites, rapatrier leurs profits réalisés en francs CFA.

Maintien de la parité fixe

La France tient à cette parité fixe avec l'euro pour deux raisons principales. La première est que la « garantie », et donc les conditions d'octroi de celle-ci, n'a de sens qu'avec une parité fixe. Cette parité est donc la justification de l'instrument de contrôle politique qu'est la « garantie française » sur les pays de la zone.

La seconde raison est la même que celle qui expliqua la création du franc CFA en 1945 : permettre aux entreprises françaises d'acquérir des matières premières dans les colonies (et aujourd'hui les pays du pré carré) à des prix bas et sans courir les risques de change. Depuis le remplacement du franc français par l'euro, et comme le précise le rapport du Sénat (30/09/2020) : « La parité fixe entre les francs CFA et l'euro bénéficient à l'ensemble des pays de la zone euro, et pas seulement à la France ». Par contre, en ce qui concerne les conséquences de cette parité fixe pour les pays africains, qui se retrouvent avec une monnaie forte et surévaluée selon les analyses du FMI lui-même (rapport du 29/03/2019), il n'en est pas fait mention...

Thomas Bart

3. L'UEMOA est constituée du Bénin, du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, de la Guinée-Bissau, du Mali, du Niger, du Sénégal et du Togo. Les 6 pays de la ZMOA sont la Gambie, le Ghana, la Guinée, le Libéria, le Nigeria et la Sierra Leone.

OPÉRATIONS MILITAIRES EXTÉRIEURES

GUERRE INFORMATIONNELLE ET STRATÉGIES DE COMMUNICATION

Tandis qu'un rapport commandité par Facebook lève le voile sur les douteuses méthodes d'influence mises en œuvres par « des individus associés à l'armée française » en Centrafrique et au Mali, le ministère des Armées se dit lui victime des mêmes procédés de désinformation au sujet d'un bombardement de Barkhane qui a très vraisemblablement occasionné des victimes civiles.

Les questions de (contre-)propagande, de « manœuvres médiatiques », ou d'« opérations psychologiques » pour accompagner et soutenir les opérations extérieures ne sont pas nouvelles, mais elles semblent susciter un regain d'intérêt au sein de l'institution militaire, en lien avec l'usage des réseaux sociaux. En août 2018, le Centre d'analyse, de prévision et de stratégie (CAPS, dépendant du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères) et l'Institut de recherche stratégique de l'École militaire (IRSEM, dépendant du ministère des Armées), produisaient conjointement un rapport, salué par la ministre des Armées, sur « Les Manipulations de l'information » susceptibles de menacer les intérêts français, y compris en Afrique. Le 14 juillet 2020 dans *Le Monde*, le général Lecointre, chef d'état-major des armées, confirmait l'élaboration d'« une doctrine de " lutte informationnelle dans le cyberspace" » : « Nous assumons d'utiliser des armes cyber (...) Les armées mènent la guerre informationnelle sur les théâtres extérieurs. » (Il démentait au passage l'utilisation « de contre-propagande auprès de l'opinion publique française. »).

« La ruse, la déception ou la désinformation »

Peu après, un article intitulé « L'armée de terre s'entraîne à la guerre informationnelle » (*Le Figaro*, 08/10/20), rapportait les préoccupations du chef d'état-major de l'armée de terre, le général Burkhard, qui, comme ses collègues, s'emploie depuis quelque temps à préparer les esprits à « un nouveau cycle de conflictualité » de « haute intensité » : « La vraie rupture se trouve dans le champ informationnel. (...) Sachons répondre aux stratégies indirectes. Réinvestissons des champs que nous avons délaissés : la ruse, la déception ou la désinformation ». « À l'état-major des armées, on assume s'être lancé de manière déterminée dans la guerre informationnelle sur la zone Afrique », nous confirmait *Le Monde* (18/12/20), avant que Florence Parly

elle-même n'explique aux Parlementaires : « *Il faut vraiment avoir conscience que le champ informationnel est devenu un champ de confrontation (...) à part entière. Il faut y être présent et nous nous y employons.* » (Audition devant la commission de la Défense de l'Assemblée nationale, 12/01). Si tout le monde semble convaincu de l'importance des phénomènes analysés par le rapport du CAPS et de l'IRSEM, l'une de ses premières recommandation semble en revanche totalement passée à la trappe. « *Ne pas céder à la tentation de la contre-propagande* », conseillaient en effet les auteurs, citations savantes en renfort : « *Comme l'écrivait déjà Fred Iklé en 1989, "la vérité est la meilleure arme POIWAR [de guerre politique] et PSYOP [de guerre psychologique] des démocraties" car "les buts de la démocratie ne peuvent être accomplis qu'avec des méthodes compatibles avec la démocratie"*¹. *Pour les démocraties, la meilleure réponse aux manipulations de l'information reste "une preuve factuelle convaincante fournie au bon moment"* ». Si les déclarations précédemment citées du général Burkhard ne suffisaient pas à s'en convaincre, deux faits de l'actualité récente sont venus confirmer que « vérité » et « preuve factuelle » ne font toujours pas partie de l'arsenal militaire français.

Facebook ne like pas l'armée française

Le 15 décembre, Facebook a par exemple dévoilé une partie des tactiques de la « guerre informationnelle » française en Afrique. L'entreprise a annoncé avoir démasqué et supprimé trois réseaux de faux comptes utilisés à des fins de propagande depuis 2018 : deux d'origine russe et un troisième lié à l'armée française. Les comptes russes sont clairement désignés comme l'œuvre des « usines à trolls »

d'Evgueni Prigojine, l'oligarque fondateur de la société militaire privée Wagner. Côté français, en revanche le communiqué de Facebook déclare : « *Bien que les personnes derrière [cette campagne coordonnée] aient tenté de cacher leur identité, notre enquête a révélé des liens avec des individus associés à l'armée française* » (*jeuneafrique.com*, 16/12), laissant planer le doute sur la nature exacte de cette association. Le rapport commandité par Facebook, co-signé par une entreprise spécialisée dans l'analyse des réseaux sociaux (Graphika) et par l'Observatoire d'Internet de l'université de Stanford, affirme n'offrir « aucune preuve d'une participation institutionnelle » française. « *Le fait que les forces armées françaises soient directement ou indirectement à l'origine de cette campagne fait toutefois peu de doutes* », note Mediapart (18/12). Un sentiment qui semble largement partagé à la lecture des articles parus dans les autres médias et que les militaires français n'ont pas démenti.

Fake news, sexisme, homophobie, xénophobie

Le rapport Graphika/Stanford détaille le *modus operandi* de ces faux comptes qui visaient surtout à contrer l'influence russe et à promouvoir la présence militaire française en Centrafrique. « *À la différence des faux comptes russes, ils ne sont pas allés jusqu'à tenter d'interférer dans les affaires électorales en soutenant explicitement des candidats à l'élection présidentielle [centrafricaine] du 27 décembre 2020. Voilà pour la différence de fond. Mais sur la forme, relèvent également les chercheurs, les frenchies ont fini par adopter les mêmes armes que leurs cyber-adversaires* », commente Mediapart. « *Afin de contrer les Russes, les faux comptes français ne s'en sont pas tenus aux invectives : ils ont égale-*

1. Fred Iklé, « The Modern Context », in Carned Lord et Frank R. Barnett (eds.), *Political Warfare and Psychological Operations*, Washington DC, National Defense University Press, 1989, p. 7.

2. Linda Robinson et al., *Modern Political Warfare: Current Practices and Possible Responses*, Santa Monica, CA: RAND Corporation, 2018, p. 232.

ment choisi de diffuser des mensonges. Circonstance aggravante, ils l'ont fait sous couvert de lutte contre les fake news », photo truquées et stéréotypes racistes sur les Russes à l'appui. Le rapport dépeint « une opération peu glorieuse », résume le journal en ligne « avec des faux comptes qui, non contents d'être insultants (y compris sexistes et homophobes), se sont également révélés dangereux, diffusant des mensonges et attisant le

complotisme qu'ils disaient combattre. » L'efficacité de ces manœuvres paraît toutefois limitée : « La page Facebook la plus performante de l'opération d'influence française en RCA (le groupe "anti-fake news centrafricain") comptait 34 followers, contre 50 000 pour la meilleure page russe. »

La communication s'ensable au Mali aussi

« Le trolling français relatif au Mali a, semble-t-il, un peu mieux marché, avec une page comptant jusqu'à 4 000 followers », poursuit Mediapart. Là, il s'agissait surtout de faux comptes qui avaient pour fonction de contrer la propagande djihadiste. Mais certains également « se faisaient passer pour des Maliens locaux » et « louaient par exemple l'intervention française au Sahel », ou la présence de la Minusma, rapporte *Le Monde* (15/12). Les réseaux sociaux ne font toutefois pas tout et les bonnes vieilles méthodes n'ont pas disparu. Quelques jours après cette affaire, le chercheur Yvan Guichaoua signalait sur son compte Twitter (29/12) un tract distribué dans la région de Tombouctou. On y voit la photo d'« un soldat survolant le désert depuis un hélicoptère, main sur la mitrailleuse, avec l'inscription " BARKHANE DJAWANE INNIYATE" », soit « Barkhane garde un œil sur vous ». Un autre utilisateur de Twitter publiait alors la photo d'un tract précédent, montrant des drones volant dans le ciel et intitulé « Barkhane vous voit, même cachés ». L'authenticité de ces tracts a toutefois été mise en doute par certains, comme le député ex-LREM mais toujours macroniste Thomas Gassiloud, membre de la commis-



Tract vraisemblablement diffusé par Barkhane, relayé par un compte Twitter

sion de la défense nationale et des forces armées. Selon lui, l'« information non confirmée (...) ressemble plutôt à une opération de désinformation » (Twitter, 29/12). Il n'est pas encore certain qu'il s'agisse d'une opération de communication particulièrement stupide de l'armée française, visant à intimider les populations susceptibles de soutenir les djihadistes, plutôt que d'une manipulation visant à exacerber l'hostilité des populations à l'encontre de Barkhane. Mais selon une source locale, la première hypothèse paraît la plus probable.

Fort soupçon de bavure

C'est aussi en victimes de la « guerre informationnelle » que se posent les militaires français dans la récente affaire du bombardement à proximité du village de Bounti, dans la région de Douentza au Mali. Le 3 janvier, des avions de chasse français ont largué trois bombes sur un groupe d'une quarantaine d'hommes. Des villageois et une association peule assurent alors que le bombardement, qui a fait une vingtaine de morts et plusieurs blessés, a frappé des civils réunis dans le cadre d'une cérémonie de mariage. Sollicité par des journalistes, l'état-major des armées a attendu deux jours avant de se fendre d'un communiqué, tandis qu'était distillée par « certaines sources » dans la presse française « l'hypothèse d'une manipulation de l'information » (*Le Monde*, 06/01) comme c'est l'usage dès que des militaires français sont mis en cause. Dans son communiqué, l'état-major assure que c'est un « groupe armé terroriste » qui a été frappé et que « les allégations consécutives à la frappe relèvent de la désinformation ». Il donne également des précisions sur les circonstances de ces tirs : « Dans

cette zone, plus d'une heure avant la frappe, un drone Reaper a détecté une moto avec deux individus au nord de la RN16. Le véhicule a rejoint un groupe d'une quarantaine d'hommes adultes dans une zone isolée. » Il certifie que la fiabilité de l'observation et du renseignement collecté (dont il ne précise pas la nature), exclut « la possibilité d'un dommage collatéral ». « Aucun élément constitutif d'un rassemblement festif ou d'un mariage n'a été observé », insiste l'armée française. D'ailleurs « l'ob-

serva-tion de la zone pendant plus d'une heure et demie a également permis d'exclure la présence de femmes ou d'enfants ». Sauf que « dans cette région sous emprise jihadiste, les mariages ne sont jamais "festifs", expliquent tous les connaisseurs de la zone, car de telles cérémonies sont strictement prohibées », rappelle *Libération* (07/01). De la même manière, la séparation des hommes et des femmes en groupes distincts répond aux consignes strictes des islamistes qui contrôlent la zone. Selon certains témoignages, des djihadistes pourraient avoir été présents pour surveiller le déroulement du mariage, comme ils le font couramment.

Paroles contre langue de bois

Plusieurs zones d'ombres demeurent dans les témoignages des rescapés, certains évoquant des tirs et la présence d'un hélicoptère, ce que réfute l'état-major. Mais les versions fournies par les états-majors français et malien diffèrent également sur plusieurs points, comme la durée de « plusieurs jours » de l'opération de renseignement qui aurait précédé la frappe selon les Français. Alors qu'une opération conjointe des deux armées était en cours, ces divergences ont alimenté des spéculations sur le rôle de l'armée malienne. Le journaliste spécialisé Défense Jean-Marc Tanguy se demande également pourquoi les rescapés restés sur zone n'ont pas été bombardés à leur tour, si les militaires français étaient si sûrs d'avoir à faire à des « terroristes » (Blog Le Mamouth, 07/01). En revanche, la tenue d'un mariage et de victimes civiles semblent corroborées par de nombreux témoignages, recueillis par des journalistes ou des ONG telles que

Médecins Sans Frontières ou Human Rights Watch. Selon un chercheur de cette dernière, Jonathan Pedneault, « *les allégations sont suffisamment crédibles pour mériter une enquête indépendante et impartiale de la part des autorités françaises* » et l'ouverture d'une procédure par « *la justice française* » (*Libération*, 21/01). Certes, l'opération Barkhane fait « *l'objet de manipulations en ligne* », rappelle un journaliste de *Libération* (16/01), mais dans le cas présent, « *que faire des témoignages recueillis ? Ils ne seraient que des faux, imaginés en vitesse et de façon concertée ? Aucun interlocuteur du ministère n'est capable de répondre, en on ou en off, à cette interrogation.* » Par ailleurs, rappelle Tanguy, « *dans leurs chasseurs, les équipages doivent prendre leur décision avec des jumelles, ou sur un moniteur monochrome de la taille d'un gros paquet de cigarettes* » (Blog Le Mamouth, 06/21). Et les Français ne seraient pas les premiers à avoir confondu un mariage avec un groupe armé : des précédents existent en Irak et en Afghanistan...

Communication autiste

Depuis pourtant, le ministère des Armées s'accroche à ses éléments de langage et demande à être cru sur parole. Lors de sa dernière audition devant les parlementaires, la ministre française des Armées a réaffirmé que cette frappe « *était dirigée contre un groupe armé terroriste (...) affilié à al-Qaïda* ». « *Il n'y a pas eu de dommage collatéral observé. On a entendu parler d'un mariage : il n'y a pas eu de rassemblement festif à l'endroit où la frappe est intervenue* », a-t-elle répété, assurant ne communiquer que sur « *des faits qui ont été vérifiés, recoupés et recoupés à nouveau (...)* ». Ensuite, il y a les rumeurs et elles ont été fort nombreuses à se déployer sur les réseaux sociaux (...) Nous savons qu'il existe une sorte de guerre informationnelle et donc il n'est pas totalement innocent que cette sortie médiatique intervienne à un moment où les groupes terroristes, en particulier le RVIM [acronyme utilisé par l'armée française pour désigner le Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans, GSIM] qui a communiqué pour expliquer qu'il était temps que les armées françaises quittent le Sabel. Il n'est pas tout à fait anodin que nous ayons pu lire non seulement dans les réseaux sociaux mais aussi dans certains médias qu'il pouvait s'agir d'une bavure ». Médias et ONG sont donc simplement manipulés par les djihadistes... Cette fois, même l'enquête interne qui lave plus blanc n'a pas été jugée nécessaire. Seule la division des droits de l'homme de la Mission des Nations unies

au Mali (Minusma) a annoncé avoir initié une enquête. Encore faudra-t-il que l'armée française ne lui savonne pas la planche, et qu'elle accepte de collaborer en fournissant les éléments matériels dont elle dispose et qu'elle refuse de communiquer à la presse ou aux parlementaires. Or les rapports entre les militaires français et les enquêteurs de la Minusma ne sont pas au beau fixe, les premiers reprochant aux seconds une trop grande curiosité quant à leurs activités, qu'il s'agisse de précédentes bavures (cf. *Billets d'Afrique*, n°268, juin 2017) ou du respect des droits des personnes interpellées par les militaires français.

Toute la lumière ?

« *Il est important de faire la lumière sur tout cela* », ose même la Ministre des Armées lors de son audition. « *La solution (...) consisterait à déclassifier la bande vidéo filmée par le "moyen ISR" [Intelligence, Surveillance et Reconnaissance] [...], et la diffuser en guise de bonne foi* », note Jean-Marc Tanguy, cité par *Mediapart*. Une suggestion depuis reprise par plusieurs journalistes, militants ou même des parlementaires. « *Le président de la commission des affaires étrangères et de la défense du Sénat, Christian Cambon, a lui aussi interpellé Florence Parly sur ce sujet mercredi, sur un ton tout sauf polémique* », rapporte *Libération* (21/01) : « *Est-ce qu'on ne peut pas avoir des preuves, des photos ? Les forces armées ont dit les avoir, mais nous ne les avons pas, l'opinion publique ne les a pas.* » Une demande catégoriquement refusée par la ministre des Armées : « *Montrer des images, c'est montrer à nos ennemis ce que nous voyons de lui. C'est tout le problème. [...] Il serait plus simple de partager certaines images et vidéos, mais les conséquences de cette révélation publique seraient importantes pour la conduite de nos opérations sur le théâtre.* » Pourtant le ministère des Armées n'avait pas eu ces pudeurs quand il s'était agi de communiquer sur la « neutralisation » du chef jihadiste Abdelmalek Droukdel, photos et vidéo à l'appui, rappelle le journaliste. « *Les parlementaires, sénateurs et députés, pourraient décider de ne pas en rester là. Le droit français autorise depuis 2015 certains d'entre eux à saisir la commission du secret de la défense nationale (...) Joint vendredi matin, Christian Cambon indique à Libération qu'il est en train de consulter le président du Sénat sur la saisine de la CSDN. "La question est posée", dit le sénateur, qui préférerait ne pas avoir à en arriver là pour que toute la lumière soit faite sur cette affaire.* » On le comprend. Quand

on s'est, depuis si longtemps, résigné à n'exercer aucun contrôle sur l'institution militaire, ce doit être un véritable crève-cœur.

Crise de confiance

Même les journalistes spécialisés Défense, qui se plaignent depuis plusieurs mois de la manière dont ils sont traités par le ministère des Armées, se désolent de la stratégie de communication de leur institution préférée. Ils regrettent aussi la réduction drastique du nombre de journalistes *embedded* sur Barkhane (Blog Le Mamouth, 13/01) et la part de plus en plus importante prise par les « influenceurs », jusque dans les conférences de presse (Blog le Mamouth, 10/12/20). Récemment, le ministère des Armées a créé un poste de porte-parole du ministère, rôle jusque-là dévolu à la Délégation à l'information et à la communication de la Défense (DICOD). Certains veulent y voir une réaction « *au mouvement de grogne d'un certain nombre de journalistes spécialisés* » (Blog Lignes de défense, 10/12/20). Si le ministère réussit à renouer avec les journalistes Défense, pas sûr en revanche que cela suffise pour gagner la bataille de l'opinion. Pour la première fois, selon un sondage Ifop-*Le Point*, la moitié des Français (51 %) désapprouveraient les opérations militaires françaises au Mali (*Le Point.fr*, 11/01). Généralement, les opérations extérieures bénéficient d'une très bonne image, avec des taux de satisfaction souvent supérieurs à 80 %. Après la mort des 13 soldats français dans un accident d'hélicoptère en novembre 2020, les opinions favorables s'élevaient encore à 59 %. « *Si l'on poursuit dans cette dynamique, l'opération sera de plus en plus difficile à justifier pour l'exécutif dans les mois à venir* », prévient Jérôme Fourquet de l'Ifop. « *À titre de comparaison, l'intervention en Afghanistan avait débuté au lendemain du 11 septembre 2001 avec 55 % d'opinions favorables, pour tomber à 24 % en 2011, juste avant le retrait des troupes françaises.* » L'institut de sondage note par ailleurs une évolution surprenante des soutiens à l'opération Barkhane en fonction des sympathies politiques : si l'on compte sans surprise 66 % d'opinions favorables parmi les sympathisants LREM, ils sont 61 % chez ceux du Parti socialiste, 51 % pour les écologistes, 48 % pour Les Républicains, 43 % pour la France insoumise et 38 % pour le Rassemblement National. Si l'armée ne peut même plus compter sur ses soutiens traditionnels...

Raphaël Granvaud

LÀ OÙ L'EUROPÉEN « FAÇONNE », L'AFRICAIN « DÉGRADE »

A l'occasion de la sortie du livre *L'invention du colonialisme vert*, nous nous entretenons avec son auteur, l'historien de l'environnement Guillaume Blanc. De la construction du mythe de l'Eden africain à la sanctuarisation des parcs nationaux, il nous explique comment et pourquoi ces territoires ont été vidés de leurs habitants, au nom de la protection d'une nature fantasmée.

Votre livre décrit la construction du mythe de l'Eden africain et les politiques environnementales qui en ont découlé. Pourquoi est-ce un mythe et d'où vient-il ?

L'idée d'une Afrique naturelle est une idée aussi absurde que celle selon laquelle l'homme africain ne serait pas assez rentré dans l'histoire. En fait, l'idée naît pendant la colonisation lorsque les Européens qui tentent l'aventure coloniale laissent derrière eux une Europe dont les paysages se transforment radicalement sous le coup de l'urbanisation, l'industrialisation. Ils sont alors persuadés de retrouver en Afrique la nature qu'ils ont perdu chez eux, ce qui les amène à créer d'abord des réserves de chasse, qui deviendront des parcs nationaux, avec cette idée d'une Afrique vierge et sauvage. Mais comme la colonisation représente un choc écologique énorme (déforestation, prédation et effondrement de la grande faune), les colons se révèlent incapables de voir que les catastrophes écologiques auxquelles ils assistent sont de leur propre fait. A la place, ils vont blâmer les colonisés. Et donc en même temps que se développe cette idée de l'Eden africain, se développe la criminalisation des habitants. Puis tout ce mythe va être repris par différents produits culturels : les grands récits de la fin du XIXe siècle dont la presse s'empare, les chasses de Roosevelt et Churchill, *Out of Africa* de Karen Blixen, *Les neiges du Kilimandjaro* de Hemingway, *Les racines du ciel* de Romain Gary en 1956. Tous ces produits culturels décrivent la même Afrique : verte, vierge, sauvage. Après la colonisation, cela va s'amplifier, avec le *National Geographic*, les émissions de télévision qui emmènent le spectateur de rivières en cascades, de forêt vierge en désert, le dessin animé *Le Roi Lion*. Tous ces produits amplifient le mythe de l'Eden africain. Or cette Afrique n'existe pas, elle n'a jamais existé. Comme l'Europe, elle est habitée et cultivée. Mais nous sommes persuadés du contraire tant ce mythe est omniprésent dans nos représentations, qui continuent d'être véhiculées par la presse, la littérature,

le cinéma.

Le vrai problème, c'est que ce mythe nous persuade que l'Afrique est vide, que ses parcs sont vides, et cela masque le fait qu'ils ne sont pas vides mais qu'ils ont été vidés. Mais cela on ne le voit pas. C'est la naturalisation de l'Afrique. C'est ça, le colonialisme vert : naturaliser l'Afrique par la force.

Les « parcs naturels » n'ont donc rien de naturel. Pouvez-vous nous expliquer ces politiques de naturalisation, de la colonisation jusqu'à aujourd'hui ?

La naturalisation commence avec les réserves de chasse de 1890 à 1930, et l'invention du « bon » et du « mauvais » chasseurs. Ce qui a été théorisé et mis en place concrètement, c'est qu'il y a le « bon chasseur » : un homme blanc qui chasse avec le fusil, qui chasse avec courage et qui chasse le trophée. Lui est autorisé à chasser dans les réserves. Et il est l'exact opposé du « mauvais chasseur » : un homme noir, qui chasse non pas avec le fusil mais à l'arc et à la lance, qui chasse non pas avec courage mais avec cruauté, qui chasse non pas le trophée mais la nourriture. Cette justification a permis, sinon d'expulser, au moins de priver les Africains du droit à la terre. Avec les parcs nationaux, des années 1930 à aujourd'hui, cela s'est intensifié, avec d'une part des expulsions (on estime que ce sont 1 à 14 millions d'Africains qui ont été expulsés des parcs nationaux au XXème siècle) et d'autre part une criminalisation permanente, c'est-à-dire que dans les parcs les agriculteurs et les bergers vont recevoir des amendes pour cultiver la terre, faire pâturer leurs troupeaux, habiter les lieux, voire des peines de prison pour 'braconnage' (en réalité une chasse de subsistance, ce ne sont pas les paysans qui tuent les éléphants et les lions). Ces paysans sont criminalisés, et dans le pire des cas abattus par les éco-gardes. Ce qui est grave c'est que tout cela continue. Aujourd'hui encore, il y a toujours des dizaines de morts dans les parcs nationaux, avec des éco-gardes qui sont formés et financés, entre autres, par le WWF. Il y a des dizaines de mil-

lions de personnes criminalisées au quotidien, et il y a toujours des expulsions. Et la matrice de tout cela fut la reconversion des administrateurs coloniaux en experts internationaux dans les années 1960.

Que se passe-t-il dans ce tournant des années 1960, et quel rôle jouent ces nouveaux experts ?

Ce qui choque dans le livre, ce n'est pas que les Etats africains recourent à la violence, c'est que l'Unesco, le WWF et l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) soient impliqués dans ces violences. Mais ici les archives ne mentent pas. Il y avait des administrateurs coloniaux investis dans la gestion des parcs. Puis quand viennent les indépendances, l'Unesco, l'UICN et la *Food and agriculture organization* (FAO) imaginent la création d'une banque dont le rôle serait de « faire face à l'africanisation des parcs » et dont la première mission sera de « financer les experts qui iront aider les gouvernements africains à s'aider eux-mêmes ». Cette banque est créée en 1961, c'est le Fonds mondial pour la nature, en anglais le *World Wildlife Fund* : le WWF. Et ainsi tout au long des années 1960 on va assister à la reconversion d'administra-





Agriculteur du village de Gich, parc du Simien. Photo Guillaume Blanc

teurs coloniaux en experts internationaux, lesquels vont poursuivre leur combat pour mettre plus de terres en parcs, et expulser ou du moins priver les habitants du droit à habiter ces parcs. Bien sûr qu'aujourd'hui leur discours a changé. Ils ne parlent plus « d'expulsions » mais de « départs volontaires », plus de « conservation forteresse » mais de « conservation communautaire ». Mais la réalité sur le terrain est qu'en Europe ces experts environnementaux soutiennent l'occupation de la nature par les bergers, tandis qu'en Afrique ils la condamnent. Et leur politique ressemble en bien trop de points à celle de l'époque coloniale : « Le monde moderne devrait sauver l'Afrique des africains ».

Votre livre s'appuie beaucoup sur l'exemple de l'Éthiopie. Très concrètement, dans le parc du Simien, quelle est la situation des personnes qui y vivent actuellement ?

Le parc du Simien est symptomatique de tout cela. D'abord sur le mythe de la dégradation de la nature en Afrique. Dans les années 1960, les experts ont inventé un chiffre : la forêt « primaire » d'Éthiopie serait passée de 40% à 3% du pays. Aujourd'hui encore ces chiffres justifient l'expulsion des populations. Même Al Gore les reprend, dans son film *Une vérité qui dérange*. Or ils n'ont aucun fondement. Vient ensuite la conservation que les experts qualifient de « communautaire ». Or les populations qui ont été déplacées du village de Gich dans le Simien vers la ville de Debarq en dehors du parc se sont appauvries (et on peut noter l'ironie : pour sauver la nature, construisons davantage de villes). Même la Banque mondiale le reconnaît : avec ces projets de déplacement de populations, celles-ci finissent toujours plus pauvres que dans leur vie antérieure. En étant déplacées, elles perdent leur

réseau de sociabilité, leur réseau d'entraide. Des agriculteurs ne deviennent pas cordonniers ou maçons en un clin d'œil.

Vous décrivez la violence utilisée pour expulser les gens, ce qui rejoint le sujet de la militarisation des parcs.

La militarisation concerne plutôt les parcs d'Afrique du Sud, du Kenya, du Mozambique, de Tanzanie, et aussi les parcs d'Afrique de l'Ouest et le Congo en particulier. Là ce sont des rangers qui interviennent autour d'un principe : il y aurait de grands réseaux de braconniers à traquer militairement. Or ce ne sont pas ces réseaux qui sont les principales victimes de la militarisation des parcs, ce sont les paysans qui eux sont jetés en prison voire abattus.

Au-delà de cette violence très concrète, il y a aussi une violence plus symbolique, plus intériorisée. Les paysans éthiopiens que j'ai interviewés et à qui j'ai demandé s'ils avaient compris pourquoi ils perdaient, m'ont répondu : « Oui, l'Unesco est venue et nous a dit qu'on dégradait. Ici c'est un patrimoine mondial de l'humanité donc c'est pour cela qu'on doit partir ». La violence symbolique est que ces paysans ont donc accepté qu'ils n'ont pas leur place dans le patrimoine mondial de l'humanité, donc qu'ils n'ont pas leur place dans l'humanité. L'Unesco trouve que c'est un raccourci de dire cela, mais c'est pourtant exactement ce que cela signifie. Si les Cévenols étaient expulsés de leur parc et qu'on leur disait « c'est un patrimoine mondial de l'humanité, vous n'y avez pas votre place », c'est exactement ce qu'on dirait, qu'ils n'ont pas leur place dans l'humanité.

C'est donc une double violence. Violence concrète : « vous dégradez donc vous êtes expulsés », violence symbolique : « vous ne savez pas prendre soin du patrimoine mondial de l'humanité, vous disparaîsez ».

En cela, la comparaison avec le parc des Cévennes est frappante.

C'est pour cela que je trouve important de le rappeler. L'Unesco a classé les Cévennes au patrimoine mondial de l'humanité au nom de l'agriculture et du pastoralisme, et dans le Simien l'Unesco a demandé l'expulsion des populations parce que l'agriculture et le pastoralisme dégradent. Là où l'Européen façonne, l'Africain dégrade. C'est bien ce qui est dit à demi-mots dans leurs archives.

La situation en Éthiopie est-elle semblable à l'ensemble de l'Afrique ? Dans les anciennes colonies françaises ?

Je parle de l'Éthiopie justement pour ne pas avoir la même démarche que les experts qui vont avant tout parler de cette « grande Afrique » où il y aurait un continent, une population, une dégradation. Mais en fait j'ai pris des exemples qui sont révélateurs de tous les autres pays. Par exemple au Gabon, aujourd'hui, c'est tout de même un britannique qui est ministre des Forêts, de la mer et de l'environnement, Lee White, que le *National Geographic* appelle « un tarzan des temps modernes », lui qui serait là pour sauver la nature. En Guinée, au Sierra Leone, au Togo, les écologistes ont montré que contrairement aux chiffres avancés par les experts internationaux, la forêt n'avait pas disparu mais au contraire augmenté depuis deux siècles. Et pourtant on a une criminalisation de la population et des déplacements. Dans toute la littérature que j'ai recensée, il y a au moins 30 pays en Afrique sur 50 où l'on retrouve ces mêmes histoires.

Quel regard portez-vous sur le tourisme dans ces parcs naturels ? Est-ce une autre forme d'exploitation des ressources africaines au profit des occidentaux ?

Je serais plus nuancé que cela. Si l'on se place du point de vue des États africains, le tourisme a deux intérêts : cela génère une manne financière, et attirer les touristes et les bailleurs de fonds c'est aussi se faire reconnaître sur la scène internationale pour mieux imposer la nation à l'intérieur du pays. C'est pour cela que les parcs sont toujours créés chez les nomades, chez les opposants, aux frontières, dans les maquis. C'est la première chose.

D'autre part, plutôt que de le voir comme une exploitation, le tourisme est un révélateur d'un système plus large. On peut calculer le coût écologique de la visite d'un parc national en Afrique. Un randonneur vient avec sa tente et les arceaux d'aluminium : extraction de bauxite. Il a sa veste en

polaire : résidus de pétrole. Il a ses chaussures ou sa veste en gore-tex : extraction de teflon. Généralement il vient avec son smartphone, puisqu'il faut bien prendre la nature en photo : néodyme de Chine et tantale d'Afrique centrale. Il a pris son billet d'avion : 0,5 tonne de CO2 en moyenne. Donc voilà le coût écologique de la visite d'un parc en Afrique : cela équivaut à détruire dans le monde les ressources qui sont protégées dans les parcs d'Afrique. Pourquoi les touristes le font ? Pas par mépris, mais parce que plus la nature disparaît en Occident, plus on la fantasme en Afrique. Moins les Occidentaux arrivent à sauver la nature chez eux, plus ils ont besoin de se dire que quelque chose est fait pour la nature ailleurs, et les parcs africains – cette Afrique qui serait le refuge de notre modernité puisqu'en Afrique la vie sauvage perdurerait – sont un moyen de croire que la lutte écologique est efficace. C'était là tout le but de mon livre : montrer que ces politiques environnementales fonctionnent comme un trompe-l'œil. Elles masquent le véritable problème : la dégradation massive de la planète, et en le masquant elles font perdurer le système. Le discours d'Al Gore, c'est exactement la même chose. Il a eu le prix Nobel de la paix pour sa lutte contre le changement climatique. C'est un vrai écologiste, il décrit les conséquences du changement climatique de manière extrêmement précise. En revanche, dans son livre et dans son film, il ne dit jamais rien sur Apple ou sur Google, qui sont pourtant deux des entreprises les plus polluantes du monde. Le problème est qu'il finance la première et participe au conseil de direction de la deuxième. Est-ce qu'on devrait alors dire qu'Al Gore n'est pas écologiste ? Non. Par contre on peut dire que ceux qui détruisent sont les mêmes que ceux qui protègent. Voilà la clé du colonialisme vert.

Actuellement, l'entreprise Total mène un grand projet pétrolier en Ouganda dans un parc national, les Murchison Falls, et

1. *Ndlr* : Intersocial Consulting se décrit comme une firme fournissant du conseil aux entreprises et institutions en matière d'accès à la terre et de réinstallation des communautés locales, d'analyse des impacts sociaux et des risques, pour tout type de projet. D'après son site internet, elle travaille principalement pour des entreprises privées d'extraction des ressources. Elle est tout particulièrement présente en Afrique et en Europe de l'Est.

au nom de ce projet des milliers de personnes ont été déplacées. Cette fois, pas au nom de la protection des ressources du parc, mais pour qu'un projet pétrolier puisse y voir le jour.

Une fois de plus, ceux qui détruisent sont ceux qui protègent. En Éthiopie, la firme consultante qui a organisé le déplacement des populations du parc du Simien, employée par l'Éthiopie via des financements internationaux, c'est Intersocial Consulting¹. Cette firme travaille aussi pour Rio Tinto, Total, Exxon. Ces



grandes compagnies ont en même temps des projets de destruction environnementale et des projets de développement durable. C'est là toute l'aberration de la situation. Si on voulait vraiment lutter pour la planète, c'est ces firmes-là auxquelles on devrait s'attaquer, et à notre système à nous, puisque ce pétrole-là nous sert. Mais il est plus facile de s'attaquer à des paysans, cela évite de nous en prendre à nous-mêmes, à notre mode de vie.

Est-ce qu'il y a eu des résistances en Éthiopie ou ailleurs ? Ou des mouvements qui soutiennent ces agriculteurs, ces communautés ?

De manière épisodique, il y a encore quelques résistances. Il y a malheureusement des gardes de parcs qui se font assassiner, surtout par des grands braconniers. Mais ce que montrent les archives, c'est que les résistances populaires ont été plutôt fortes dans les années 1960-1970, avec en Éthiopie par exemple des populations qui ont essayé d'abattre la faune

sauvage qui justifiait la création du parc, en se disant « plus d'animaux à protéger, plus de parc, donc plus d'expulsions ». Mais ensuite on constate que ces violences ont laissé place à une acceptation des normes, depuis l'émergence du discours de « développement durable » et de « conservation communautaire ». Les populations ont davantage accepté l'idée qu'elles dégradent et qu'elles n'avaient pas leur place dans la nature, en se disant qu'elles pouvaient peut-être devenir guide touristique, cuisinier pour les touristes, accompagnateur. La résignation a remplacé la résistance.

Les institutions internationales diront « On leur a permis de se développer », avec cette logique développementaliste selon laquelle pour se développer il vaut mieux vivre en ville et exploiter de manière irraisonnée les ressources, plutôt que de vivre à la campagne. Il y a donc beaucoup plus de résignation aujourd'hui, parce que le discours est très policé et que personne n'oserait remettre en cause. Qui peut remettre en cause la belle formule qu'est la « conservation communautaire », sans être rapidement discrédité ? Mais en vrai, c'est de la résignation, car plus le discours semble apolitique globalement, plus il est puissant localement.

Avez-vous des retours de ces institutions suite au livre ?

L'AFP a interrogé l'Unesco, l'IUCN et le WWF en septembre. Le WWF n'a pas réagi, mais il fait déjà face à de nombreuses attaques, suite aux rapports d'ONG qui ont prouvé ces violences (notamment Survival). Ce qui est plus intéressant, ce sont les commentaires de l'Unesco. En septembre l'Unesco a déclaré que ce qui était écrit dans mon livre était infondé et injustifié. Puis en octobre, elle a dit que je me basais sur un seul exemple pour généraliser (donc finalement je n'avais plus tort sur l'Éthiopie). Et enfin, en novembre, le n°2 de l'Unesco a fait une tribune dans *Le Monde* pour essayer de casser l'argumentaire du livre. C'est une tribune qui reprend un discours méta, global, et qui nie la réalité des expulsions. Elle dit que l'Unesco n'a jamais recommandé l'expulsion et que les populations avaient déjà commencé à partir d'elles-mêmes, ce qui est totalement faux.

On fait face soit à la négation, soit au silence.

Propos recueillis par Marie Bazin

FRONTEX : LA GRANDE HYPOCRISIE

Quand la répression européenne des migrant.e.s est révélée au grand jour, on s'offusque en cœur de certaines « dérives », sans questionner la politique de l'Europe forteresse.

Le Français Fabrice Leggeri, qui dirige l'agence européenne de gardes frontières, Frontex, est sous le feu des critiques depuis plusieurs semaines. Des enquêtes ont été ouvertes (de la médiatrice de l'Union européenne, de l'office européen de lutte anti-fraude, d'un groupe de députés), et les demandes de démission se multiplient. En cause : l'utilisation opaque des financements colossaux mis à sa disposition et la complicité de Frontex dans les violations des droits humains dont sont victimes les migrant.e.s. En octobre 2020, un consortium de médias avait documenté plusieurs cas de complicité des gardes-côtes européens dans les « push back » en Grèce : ces refoulements illégaux de migrant.e.s avant qu'ils ne puissent demander l'asile : « *en empêchant les bateaux d'accéder aux rivages européens, en sabotant leur moteur ou en les entravant jusqu'à ce qu'ils soient à court de carburant* », ou en renvoyant « *à la mer, dans des canots de secours, des migrants qui avaient pourtant déjà atteint le sol grec* » (*Libération*, 12/01). Les agent.e.s de Frontex avaient alors « *soit assisté à des refoulements (...), sans les avoir rapportés, soit participé activement au renvoi de canots vers les côtes turques* » (*Mediapart*, 21/01). En réalité, tout le monde sait que ces actes ne sont que la pointe émergée de l'iceberg

depuis la création de l'agence en 2004. Les violations du droit sont régulièrement documentées par les ONG de défense des droits humains. Dernier exemple en date, des organisations regroupées depuis 2016 autour du projet *Border Violence Monitoring Network* (BVMN), ont rendu public un Livre noir de 1500 pages en décembre dernier. L'une des eurodéputé.e.s du groupe Gauche unitaire européenne/Gauche verte nordique (GUE/NGL), qui a relayé le rapport au parlement, évoque « *des récits sans fin de violence impitoyable, sadique ou dégradante* » (*Le Monde*, 19/12/20).

Déni et cynisme

Mais, selon son directeur, Frontex ne serait pas au courant. Systématiquement, Fabrice Leggeri a réfuté ces accusations sur la base des enquêtes internes de l'institution ou s'est retranché derrière la responsabilité des États membres. Même les rares alertes internes n'ont pas été suivies d'effet : « *Dès 2016, le comité consultatif sur les droits de l'homme de Frontex avait (...) recommandé à l'agence de cesser ses activités en Hongrie* », rappelle *Libération*. « *Mais Frontex n'a jamais cessé de collaborer avec le gouvernement Orbán* ». Il aura fallu la pression médiatique de ces derniers jours pour que l'agence soit contrainte d'annoncer son départ du pays. Comble du cynisme, on dé-

couvre également que l'agence a, jusqu'en 2019, organisé chaque année en Pologne un « séminaire festif » de luxe pour ses agent.e.s et ses partenaires privés pour un coup de 2,1 millions d'euros en cinq ans. Au vu de la progression de son budget, elle aurait tort de se priver : 89,5 millions d'euros en 2012, 460 millions en 2020, et 5,6 milliards d'euros pour la période 2021-2027. Désormais, Frontex doit en effet recruter ses propres garde-frontières, lesquels seront désormais armés, pour remplacer ceux mis à disposition par les États membres. Le contingent doit atteindre 10 000 personnes à terme.

Aveuglement

Certains y voient un progrès et la garantie d'un meilleur contrôle sur les agent.e.s. Des député.e.s écologistes et socio-démocrates appellent même à « *rebâtir la confiance* » avec Frontex (*Infomigrants.net*, 01/02). Fabrice Leggeri, lâché même par la Commission européenne, va visiblement servir de fusible. Mais, comme le rappelle Migreurop, « *ce qui est en cause ici, ce n'est pas le directeur de Frontex, c'est véritablement l'impunité structurelle de Frontex* ». Et tant que la priorité sera donnée à la fermeture hermétique des frontières, « *le mandat même de Frontex est intrinsèquement incompatible avec le respect des droits* » (*RFI*, 29/01).

Raphaël Granvaud

SOUTENEZ-NOUS : ABONNEZ-VOUS !

Pour décrypter la politique de la France en Afrique, retrouvez chaque mois dans votre boîte aux lettres douze pages d'analyse critique des principaux faits de l'actualité franco-africaine. **Billets d'Afrique** est entièrement réalisé par des bénévoles, militant.e.s au sein de **Survie**, une association qui dénonce la Françafrique depuis 1984.



■ OUI, je m'abonne pour un an (soit 11 numéros) à **Billets d'Afrique**. Je renvoie ce bulletin complété, accompagné de mon paiement à : **Survie - 21ter, rue Voltaire - 75011 Paris**

■ OUI, je souhaite recevoir **Billets d'Afrique** au format numérique, par email, plutôt qu'en papier.

nom :

prénom :

adresse :

code postal :

ville :

email :

TARIFS

France : 25 €

Petits budgets : 20 €

Étranger et Outre-mer : 30 €